

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché; A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'Avis à la fin de la quatrième page.

PRINCE DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis. Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an... 35 francs

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces.

Six lignes de petit-texte... 2/6 Audessus de six lignes et pas plus de dix... 3 Pour chaque ligne audessus de dix... 0/4 Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait une escompte libérale pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Jos. CAUCHON, rédacteur en chef. AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

LES ROUGES PEINTS PAR EUX-MEMES.

BIOGRAPHIES INTIMES.

LE GÉNÉRAL EUGÈNE CAVAIGNAC. (1).

Mais, puisqu'il est si heureux et si fier, puisqu'il a l'exemple de l'auteur de ses jours précieux, il est tellement l'ennemi de toute aristocratie, exceptée celle de la Terreur, pourquoi donc, après les journées de juin, alors qu'il se croyait maître de Paris...

La mission de Cavaignac père à Auch avait trop bien mérité des sicaires et des chauffeurs de l'époque, pour n'être point suivie d'une troisième promenade démocratique et sociale. Ce vertueux spartiate fut réexpédié dans les quatre départements déjà cités, pour y installer la Terreur sur une plus grande échelle, de concert avec son ami et collègue, Pinet aîné.

Dans la première dépêche, datée de Mont-Adour, département des Landes, le 6 germinal an II, ces deux proconsuls, unis par une si touchante fraternité, rendent compte à la Convention d'un plan de contre-révolution qu'ils ont, sans doute, fabriqué pour voler leurs crânes.

« Nous avons, écrivait-il, fait empurger près de quatre-vingts individus nobles ou seigneurs. Nous continuerons ces arrestations, jusqu'à ce que le dernier de ces ennemis irréconciliables de la Liberté soit enchaîné. Nous pensons qu'il faudrait étendre cette mesure à la république tout entière. — La commission extraordinaire que nous avons créée à Bayonne, nous avait suivi de près. UNE GUILLOTINE toute neuve a été apportée et dressée sur la place Saint-Sever.

Les aristocrates connus sont poursuivis, arrêtés, guillotines, et leurs biens confisqués. Chaque jour voit rouler sur l'échafaud quelques-unes de leurs têtes. Nous vous les rapetons, citoyens collègues, il est temps d'ordonner l'arrestation de tous les ci-devant nobles, de tous les ci-devant seigneurs, de tous les prêtres. Ce sont les ennemis naturels de la république; TANT QU'IL EN RESTERA UN SUR LA TERRE de la liberté, il conspirera contre elle. » Signe CAVAIGNAC et PINET aîné.

Quinze jours après cette dépêche, les deux fournisseurs de bourreaux, annonçant leur rentrée à Bayonne, retracent avec une douce satisfaction les mesures sévères par lesquelles ils avaient étouffé la conspiration dans son berceau. — « Les prêtres et les nobles, écrivait-il, étaient l'âme de ce complot horrible. La tête des plus criminels a tombé sur l'échafaud; les autres sont dans les fers. La terre de la Liberté était souillée, la plus qu'ailleurs, de la présence des prêtres. Sept ou huit de ces misérables ont payé de leurs têtes leurs infâmes projets. » Suivant d'autres détails, en style de l'époque, sur le zèle du peuple qui, plus éclairé, templois avec empressement de leurs ornements les temples de l'impureté, pour les transformer en temples de la déesse RAISON. Si ce n'est point l'apothéose du pillage, où faudrait-il la chercher? Les mêmes vertueux Sans-Culottes Cavaignac père et Pinet aîné, ajoutent que « l'argentierie des églises s'accumule dans les districts, et qu'il ne reste plus un seul prêtre dans toute l'étendue du département des Landes... — « La Commission extraordinaire, » disent-ils encore avec une ineffable volupté, « nous a PEU-À-PEU secondés. Elles a exercé des actes sévères de justice et de VENGEANCE NATIONALE. Mais, citoyens collègues, il est encore de grands coupables à punir, et principalement dans les murs de Bayonne. » Signe CAVAIGNAC et PINET aîné, représentants du peuple.

Guillotines infatigables de nobles et de prêtres, vénérables apôtres des voleurs d'églises, patriarches de la société des vengeurs, que la terre vous soit légère !!!

Pendant que le père Cavaignac fabriquait de la chair à pâté avec son ami Pinet, un autre vertueux Sans-Culotte, digne de son estime, et dont j'ai déjà parlé, Dartigoyte, écrivait de Castel-Sarrasin, le 12 germinal an II, à la Convention: — « Citoyens collègues, l'esprit public s'agrandit chaque jour. L'énergie du tribunal révolutionnaire et l'active surveillance du Comité de Salut public ont opéré des prodiges. Guerre à mort aux aristocrates, à tous les ennemis de la révolution: LE PEUPLE EST SAUVÉ! Salut et fraternité. » Après avoir envoyé à Sainte-Guilotine, l'abbé Gros, ancien prêtre des Bénédictins et curé de Saint-Sever, à Toulouse, vénérable vieillard accusé de conspirer contre le calendrier républicain, Dartigoyte revint à Auch, pour catéchiser les bonnets rouges. Il y prêchait un jour, à la tribune de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, sur le théâtre de la ville, lorsqu'une main malheureuse lança, d'une des troisième loges, une brique à la tête du représentant qui ne fut pas atteint. La brique, tombant au pied de la tribune, se brisa. Les morceaux furent ramassés et enveloppés dans un papier qui fut scellé du sceau du club (1). Les portes se fermèrent sur-le-champ, et bientôt on annonça l'arrestation de l'individu qui paraissait être le coupable.

C'était une belle et légitime occasion pour le vertueux Cavaignac père et pour son collaborateur Pinet aîné, de faire agripper fraîchement le coupable national. La commission extraordinaire de Bayonne fut envoyée à Auch, et, tandis que l'attentat commis sur Dartigoyte était l'objet d'un rapport de Barrère, qui fut décréter le renvoi du coupable au tribunal révolutionnaire de Paris, Cavaignac père et Pinet aîné, beaucoup plus expéditifs, annoncièrent à la Convention l'exécution de dix scélérats, y compris le principal auteur du désagrément causé à Dartigoyte. Le décret, rendu sur le rapport de Barrère le 26 germinal an II, et la lettre de MM. Cavaignac père et Pinet, annonçant le meurtre anticipé des accusés que réclamait le tribunal de Paris, est datée du 30. Voici cette pièce curieuse.

« Vous avez vu, citoyens collègues, l'attentat horrible commis sur notre brave et digne ami Dartigoyte, à la tribune de la société populaire d'Auch. Vous avez vu qu'une main scélérate avait failli en

lever, à la république un de ses plus dignes défenseurs, au moment où, au milieu du peuple, il tonait contre les malveillants. Penêtres d'horreur et d'indignation et voulant renfermer la représentation nationale outrage, nous primes, sur-le-champ, un arrêté pour ordonner à la Commission extraordinaire de s'y transporter. Dix scélérats ont porté leurs têtes sur l'échafaud, et le principal auteur de l'assassinat de Dartigoyte a fait retentir, jusqu'au dernier instant, l'infâme nom de Louis XVII... LES MOUSTRES!... ILS PÉRIRONT TOUS, et bientôt, la terre de la Liberté sera purgée de ces esclaves qui veulent des rois!... Salut et fraternité. » Signes: CAVAIGNAC et PINET aîné, représentants du peuple.

Or, le grand criminel qui avait outragé la représentation nationale dans la personne d'un de ces coupe-jarrets, était un soldat réquisitionnaire qui se rendait à l'armée. Arrivé à Auch, où il ne connaissait personne, il vint au club, où il trouva bonne compagnie. Cependant, surpris par le sommeil, après sa longue étape, il s'endormit. C'était peu flatteur pour l'éloquence civique du représentant des Landes; mais la suite la plus déplorable de son sommeil fut la chute de la brique, qui ne fit de mal à aucun des frères et amis, et qui jeta cependant le pauvre conscript sous la hache du père Cavaignac. Quant aux complices, car il en fallait, on alla les choisir parmi les suspects détenus dans les prisons. Il n'en coûtait pas plus à MM. Pinet aîné et Cavaignac père de dresser la guillotine pour dix têtes que pour une. M. Delong, conseiller au parlement de Toulouse, fut compris dans la tournée. On appelait cela profiter de l'occasion. Qu'en disiez-vous?...

À la suite du 9 thermidor, la France respira un moment. Cavaignac père fut dénoncé à la Convention nationale par les habitants de Bayonne qu'il avait juré d'assassiner. On ne s'explique pas comment ces deux égarés de chair humaine échappèrent aux pressailles exécutées contre les terroristes après la chute de Robespierre. Ils furent bannis, comme récidivés, par la loi du 12 janvier 1816.

Bornons ici cette funèbre étude. Et maintenant, devant le patrimoine politique dont il a si fatalement hérité, M. le général Eugène Cavaignac ose-t-il encore, en 1850, repeter le front haut, la levée arrogante: « Mon père, citoyen vertueux, martyr de la Liberté, siegeait à la Convention. JE SUIS HEUREUX ET FIER D'ÊTRE LE FILS D'UN TEL HOMME !!! »

Nous ne le croyons pas. Général Cavaignac, l'ivresse de la dictature vous donnait le vertige. En prononçant ces fatales paroles, vous avez remué le sang des échafauds dressés par votre père.

Enfant terrible, vous avez mordu l'histoire. L'histoire vous remet un hibou. CHARLES DE LA VARENNES.

Notes sur la Colonisation et spécialement sur la Société du comté de Bellechasse. (1)

Je ne suis pas du nombre de ceux qui cherchent à trouver en défauts employés du gouvernement, afin d'avoir le malin plaisir de les accuser devant le public; cependant, dans l'intérêt de la colonisation, je me permets quelques observations sur les arpentages exécutés sous la direction du bureau des terres. Qu'on veuille ne pas s'en offenser.

Je crois devoir signaler les inconvénients suivants, résultant de la manière dont se font ces arpentages.

1. En général, l'étendue du township est trop considérable. On lui donne jusqu'à 5, 6, 7, 8, même 9 lieues carrées.

Un township doit être calculé pour former une paroisse, et, quand il est question d'y établir des Canadiens, il doit être propre à former une paroisse catholique. Cette paroisse doit être ni trop grande, ni trop petite. Dans le premier cas, il faut une église trop grande; les paroissiens, pour une grande partie, se trouvent trop éloignés du centre où, si souvent, ils sont obligés de se rendre; les parties les plus éloignées deviennent ce qu'on appelle des bouts noirs, où une partie de la population se demoralise par l'impossibilité où elle est de ne pouvoir s'acquitter que bien rarement de ses devoirs religieux et en croissant ainsi dans l'ignorance, la misère de tous les vices. Dans le second cas, la population est trop peu nombreuse pour supporter les charges communes, de bâtisse de presbytères, d'églises, etc., etc.; elle ne peut fournir aux dépenses suffisamment pour un honnête entretien et ces dépenses inévitables, sans un supplément toujours mal reçu d'abord et plus mal payé dans la suite.

Les prêtres étant fort peu nombreux dans le pays, il arrive assez fréquemment qu'on se trouve dans la nécessité de mettre en déserte ces petites paroisses avec l'inconvénient qu'elles ne peuvent être suffisamment dirigées et surveillées. Cependant, ces petites paroisses présentent des inconvénients bien moins graves que les trop grandes paroisses.

Prenez un township de neuf lieues carrées. Ne parlez d'abord que des distances à parcourir par les paroissiens pour se rendre aux offices divins. Tenez compte de la saison rigoureuse des longs hivers de notre pays.

Je suppose les rangs de vingt arpents de haut, les terres de quatre arpents de large, comme à Saint-Maurice. Le rang central contient un double rang d'habitants.

Dans ce township de neuf lieues carrées, on aura douze rangs d'habitants, cinq de chaque côté du rang double, de trois lieues de longueur. Examinons maintenant les distances à parcourir par les habitants de cette paroisse pour aller au centre, à l'église, si l'on veut.

1°. Dans le rang double 84 habitants auront une lieue et moins, 42 plus d'une lieue pour aller à l'église.

2°. Dans les seconds rangs, 63 auront une lieue et moins, 63 plus d'une lieue.

3°. Dans les troisièmes, 26 une lieue et moins, 100 plus d'une lieue et quelques-uns près de deux lieues.

4°. Dans les quatrièmes rangs, 14 auront une lieue et moins, 92 plus d'une lieue, 20 auront plus de deux lieues.

5°. Dans les cinquièmes rangs, 4 seulement n'auront qu'une lieue, 82 plus d'une lieue, 40 plus de deux lieues.

6°. Enfin, dans les sixièmes rangs, les plus près de l'église auront une lieue et vingt arpents, et les derniers auront deux lieues et cinquante-huit arpents.

(1) Voir les numéros du Journal du 19, 24, 26, 28 février, 2 et 4 mars.

Parlons maintenant de la population que devra contenir une telle paroisse. Chaque rang simple en aura soixante-trois, ce qui forme le nombre de sept cents cinquante-six habitants, ou une population de quatre mille cinq cents âmes.

Ceux qui dressent des plans d'arpentage d'une telle dimension, dans le dessein d'en former une localité, un township, une paroisse enfin, ne font probablement pas toutes ces menues considérations, et prennent peut-être pour base de leurs plans quelques-unes de nos grandes paroisses sur les bords du fleuve, dont plusieurs ont trois lieues de front, et des établissements seulement d'un côté du grand chemin, pour en former une longueur aussi étendue et un profond double de celles des paroisses des bords du fleuve que, malgré tout, on est souvent obligé de démembrer, parce qu'elles sont trop grandes.

Il en faudra venir à la quand ces grands townships auront reçu toute la population qu'ils doivent recevoir. Alors commence une suite de divisions, de déceptions, d'embaras incalculables. Un côté seulement de cette paroisse voudra se diviser, et l'ancienne église se trouvera placée à une extrémité de la paroisse démembrée. Alors il deviendra nécessaire de la changer de place au détriment de tous ceux qui s'étaient établis auprès et qui avaient fait des dépenses considérables pour acheter des terrains et y bâtir des propriétés de haut prix, dont ils perdent presque entièrement la valeur par le déplacement de l'église. L'église changée de place, il deviendra nécessaire de faire de nouvelles routes pour y communiquer des rangs des concessions, abolir celles qui communiquaient à la première place d'église, etc., etc.

La partie qui se séparera, devra aussi recommencer les édifices destinés au culte divin dont elle avait déjà fait les frais dans la paroisse dont elle ne fait plus partie. Il lui faudra probablement aussi changer plusieurs voies de communications propres à d'autres besoins qui n'existent plus, pour en ouvrir de nouvelles pour de nouveaux besoins.

Je m'arrête. J'ai assez prouvé, ce me semble, les inconvénients de ces grands townships de neuf lieues carrés, inconvénient qu'on peut appliquer en partie à ceux de dimensions un peu moins étendue.

Il. Plusieurs divisions de townships comportent des lots d'une trop grande largeur, comme 5, 6, 7, 8, 9, et même 10 acres, comme dans le township d'Halifax.

Ces lots sont visiblement trop larges et occasionnent plusieurs inconvénients dont je signalerai les principaux. D'abord les habitants sont trop éloignés les uns des autres pour se rendre service au besoin. Ensuite, cette largeur oblige à beaucoup trop de travail pour l'ouverture et l'entretien des chemins; enfin elle exige par le rapprochement des rangs, un grand nombre de chemins et de routes et demande une grande étendue pour réunir une population suffisante pour former une paroisse catholique.

Pour le démontrer, je prendrai les townships divisés en lots de 10 acres. Avec ce système de division, on aura huit habitants par lieue de front, trois lieues recevront donc 24 habitants, dont les derniers auront près d'une lieue et demie pour se rendre au centre. Combien faudrait-il de lieues pour former une paroisse de deux à trois cents habitants?

Si on m'objectait que ces lots de 10 acres de large n'en ont que 10 à 15 de haut, je répondrais qu'alors, il arrivera que ces lots manqueront bientôt de bois parce qu'ils seront inévitablement partagés entre plusieurs enfants, puis, à cause de leur largeur, et deviendront insuffisants pour les besoins de plusieurs familles, à moins de les défricher d'un bout à l'autre. Alors, on retombe dans un des inconvénients les plus notables pour un habitant, celui de n'avoir plus de bois sur sa terre et d'être obligé d'en aller chercher quelquefois bien loin. Si, comme il en est question pour les townships, on imposait une taxe pour l'entretien des chemins, elle serait insuffisante, à moins de la mettre sur un pied très élevé, avec l'inconvénient de la rendre trop lourde pour de nouveaux colons.

Qu'on remarque bien que chaque colon devrait payer pour l'entretien d'un chemin de dix acres de long, ce qui n'est nullement le cas quand les lots sont moins larges quoique contenant le même nombre d'arpents carrés. Je suppose qu'on juge nécessaire d'imposer une taxe de quatre piastres, chaque année, pour l'entretien de trois arpents de chemin; on devra en imposer une de seize piastres pour l'entretien de douze arpents, qui forment à peu près les 10 acres qu'on les lots dont je parle. Ainsi deux lots contenant chacun le même nombre d'arpents carrés, 100 par exemple, auront une taxe bien différente et cela uniquement parce que l'un sera plus large que l'autre.

(A continuer.)

Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent.

PAR M. LE COMTE DE FIEQUELMONT. « L'histoire a le droit d'examiner si, dans la part que l'Angleterre a prise aux événements, il y a eu plus de génie que de vertu, plus d'ambition que de sagesse; si, dans la mesure des intérêts, la balance a toujours été celle de la justice. Et si l'histoire ne devait donner ce droit d'examen qu'à la postérité, la prétention proclamée par lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, d'être le législateur du monde, d'être arbitre souverain entre les peuples et les gouvernements, cette prétention donnée à tous les contemporains le droit de lui déclarer qu'il n'est aucun homme sur la terre qui puisse réunir en lui assez de savoir, de sagesse et de qualités, je ne dis pas, pour accomplir, mais pour entreprendre et proclamer une pareille mission.

L'ardeur que je mets à la combattre ne vient pas de la mesquine opposition que l'on fait quelquefois en diplomatie à un adversaire politique. Elle serait, d'ailleurs, insuffisante contre un homme dont les combinaisons sont plus élevées que celles d'une diplomatie ordinaire... C'est une question d'univers que lord Palmerston a posée. Il me la faut donc aborder par le sommet, puisque je l'ai en face.

C'est avec une âme tourmentée d'inquiétude que je pense à l'avenir de l'Europe. J'écris sans colère et sans artifice, sans fiel et sans amertume. Le sujet est trop élevé pour cela. Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une frontière politique, mais j'ai celui d'un Européen. Je ne suis pas, je ne veux pas être citoyen du monde; je me trouve

« trop petit; le monde est trop grand. J'aime l'Europe comme le berceau qui nous est commun à tous, comme le centre de notre civilisation, comme le foyer de cette lumière qui pénètre toutes les régions du globe. Quand je veux rester Européen, c'est parce que je voudrais que ce foyer ne s'éteigne point. S'il venait à s'éteindre, la lumière portée par le monde aurait-elle assez d'intensité pour conserver sa clarté primitive? Je ne le crois pas. Je gémis donc de voir comment la rivalité des nations qui habitent l'Europe lui a déjà fait perdre une partie de la haute position qu'elle avait prise. »

Invité par la rédaction du *Moniteur Parisien* à rendre compte d'un ouvrage aussi important que celui dont l'éditeur Amyot publie aujourd'hui le premier volume et qui est pour ainsi dire, le testament politique d'un homme d'Etat, dont le nom, depuis près d'un demi-siècle, se trouve mêlé aux plus grandes affaires européennes; nous avons cru ne pouvoir mieux faire que reproduire tout d'abord les pages précédentes, ou l'ancien président du conseil des ministres d'Autriche résume lui-même son livre, afin qu'on ne se méprenne point sur la signification qu'il lui doit avoir et qu'il doit conserver.

D'ailleurs ce n'est pas avec l'éducation que nous avons reçue, au milieu de tant d'événements contemporains qui tous ont été produits, soit par des restaurations plus ou moins longues, soit par des révolutions plus ou moins courtes, que nous nous sentons capables d'apprécier préemptoirement cet ouvrage dicté par la haute raison d'un homme d'Etat, puisque la philosophie et l'histoire y viennent, à chaque page, donner un cruel démenti à nos idées particulières, ou battre en brèche les institutions publiques longtemps chères à notre jeunesse, et que nous n'avons pas vu tomber sans regret.

On a beau se tenir à l'écart de la lutte ardente des partis au moment de leur plus ardeur, parce qu'on a la conviction profonde que l'ordre positif des sociétés est en dehors de cet étroit domaine; on a beau proclamer, le plus souvent possible, comme nous l'avons fait nous-même dans les journaux et dans nos livres, que nul parti, en tant que parti, ne saurait assurer le triomphe définitif de la civilisation contre la barbarie, du bien contre le mal, du vrai contre l'absurde; le sentiment de l'homme l'emporte souvent, malgré lui-même, sur sa propre raison. De là, tant de jugements faux ou exclusifs et tant d'erreurs fatales; car les peuples doivent en souffrir tout ou tard; chaque idée mensongère et perverse étant le germe d'une catastrophe.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sérieux sur le livre de M. de Fiequelmont; tableau rapide, saisissant, complet des nombreux événements qui ont surgi, en Europe, depuis soixante ans, et qui ont mis si souvent en péril tous les trônes, après en avoir écrasés quelques-uns. Dans ce vaste bilan social, politique, diplomatique, philosophique, administratif et commercial de chaque Etat particulier, dressé en vue du développement futur de toutes les forces des puissances continentales, M. de Fiequelmont fait la part des peuples et celle des gouvernements d'une main sûre et avec un esprit d'impartialité beaucoup trop rare pour que nous n'aimions pas à le reconnaître.

Procédant, en quelque sorte, par doit et avoir pour rétablir, s'il se peut, l'équilibre entre les pouvoirs publics et les sociétés, il blâme toutes les fautes, de quelque côté qu'elles viennent, et honore toutes les vertus, quelque soit le terrain politique où elles ont germé. C'est cette large manière de concevoir un sujet si vaste et si difficile qui a fait la fortune du livre. Car M. de Fiequelmont s'y prononce avec indépendance, non-seulement contre lord Palmerston ou le gouvernement britannique et contre les innovations anglaises qui ont détruit les derniers vestiges de l'ancienne monarchie française depuis 1815, que contre les hommes d'Etat et le gouvernement de son propre pays, pris en flagrant délit de faiblesse en 1848, c'est-à-dire au moment où la révolution éclatait avec tant d'énergie sur la tête des royaumes européens.

Envisagé sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, l'illustre écrivain n'est pas un absolutiste dans le sens rigoureux du mot. S'il fait la guerre à tous les préjugés, c'est pour pacifier l'esprit humain. S'étant posé ce grave problème, que la civilisation contemporaine se propose de résoudre, savoir: — « Quelle forme de gouvernement l'Etat social, tel qu'il existe aujourd'hui, non seulement en France, mais en Europe, peut-il conduire les Etats? — M. de Fiequelmont devait nécessairement, avant de se prononcer pour telle ou telle forme politique, mettre en discussion tous les principes émis, depuis l'origine des gouvernements constitutionnels jusqu'à nos jours, sur la presse et sur les diverses théories de la liberté et de l'égalité; sur la souveraineté du peuple et sur la légitimité; en un mot, sur le droit divin et sur le droit humain; ces deux termes contradictoires d'un même problème, car ils servent de base à l'antonomie sociale du XIXe siècle.

Malgré toute la déférence que nous professons bien haut, à l'égard de M. de Fiequelmont et de son œuvre, qui, par plusieurs côtés profondément compris, selon nous, peut souvent braver la critique, il nous est impossible pourtant de ne pas hasarder quelques réserves sur certaines parties de ses appréciations. En effet, ici l'expérience écrase un peu trop la théorie, pour que celle-ci conserve un peu de son élasticité virtuelle, qui donne la vie aux plus puissantes créations ou constitutions humaines.

Tout à sa loi, disait Montesquieu; grande parole d'un philosophe que les hommes d'Etat doivent souvent consulter avec respect, et que M. de Fiequelmont a très maltraitée, parce que, dans son *Esprit des Lois*, il l'accorde tant de place à la théorie qu'il en reste peu à la pratique. Mais en relevant cette erreur, M. de Fiequelmont tombe lui-même, systématiquement, dans l'erreur contraire: écart d'autant plus sensible que, comme Montesquieu, mais contrairement d'avec lui, il prend pour but unique l'un des deux points de départ de toute spéculation philosophique, sociale et politique.

Toute fois nous ne voudrions pas qu'on nous attribuat des opinions qui ne sont pas les nôtres. Aussi, devons-nous le dire, nous ne serons jamais et nous n'avons jamais été partisan de l'éclectisme banal qui prend la livrée du juste-milieu. La théorie et l'expérience sont réellement les deux seuls principes d'après lesquels on puisse gouverner un peuple; mais encore faut-il les resumer également et s'appuyer à la fois sur l'un et sur l'autre, si l'on veut marcher d'un pas ferme dans les voies supérieures, c'est-à-dire à la conquête de la vérité.

C'est surtout par l'empirisme et par les intérêts matériels que l'Angleterre pèse sur le monde, ainsi que M. de Fiequelmont l'observe et le prouve avec

des arguments sans réplique. Si l'on veut donc franchir le monde actuel d'un pareil despotisme, il faut, non-seulement opposer à l'Angleterre la prédominance des intérêts moraux, mais encore donner aux autres Etats européens un but plus élevé que celui qui émane uniquement de l'expérience, et, par conséquent, une direction plus salutaire, conformément à leurs propres destinées.

Telle est, ce nous semble, la mission de l'homme d'Etat au XIXe siècle, car, en agissant de la sorte, il conciliera la liberté avec l'autorité; ces deux principes opposés de la vie morale et politique de l'homme sur la terre.

Certes, reconnaissons-le en toute bonne foi, M. de Fiequelmont, par la nature même de son sujet, devait s'arrêter à la critique des institutions plutôt qu'à leur théorie. Les circonstances actuelles sont si graves, qu'il s'agit de courir au plus pressé, de peur d'arriver trop tard; et c'est ce qu'il a fait avec une grande puissance de raisonnement. Les hommes, dit-il, peuvent jouer avec les éléments de l'ordre social, mais ils ne peuvent pas en créer de nouveaux. Observation profonde et indiscutable; aussi faut-il les mettre tous également en exercice, pour en obtenir leurs résultats infaillibles; je veux dire la sécurité, le bien-être, la paix entre les peuples et les gouvernements.

L'antagonisme du gouvernement et du peuple, en France, depuis soixante ans, vient, sans doute, de ce que nos hommes d'Etat ont méconnu cette maxime fondamentale. Comme ils n'avaient pu rien créer de durable, le parti révolutionnaire a essayé de tout détruire. Cette situation inspire à M. de Fiequelmont des réflexions dignes d'être recueillies.

« Je ne connais pas de plus ridicule orgueil, dit-il, que celui de la destruction. « Renverser trois rois en trois jours! quelle gloire! « ont dit les écrivains qui avaient amené la catastrophe de juillet 1830. « Mais un roi n'est puissant que par le respect et l'obéissance; quand on ne le respecte pas et qu'on cesse de lui obéir, un roi redevient l'égal de tout autre homme. Y a-t-il de la gloire à se lever en masse contre celui qui reste seul? Ne sait-on plus à Paris, quand on y est si fier de sa puissance, que le cri d'un préteur a souvent suffi pour prendre ou donner l'empire? Ce fait qui prouvait-il? la force du préteur ou la faiblesse de l'empereur? « Ni l'une ni l'autre. Il prouvait la faiblesse de l'empire, et cette faiblesse provenait de sa corruption. »

C'est, en effet, un signe de décadence que la faculté de renverser un trône, et c'est peut-être encore un signe de plus grande décadence que la facilité d'y monter. Aussi la destruction a-t-elle été prompt; tous les écrivains conspirent depuis longtemps pour la rendre facile. Cette vaste conspiration pourrait-elle être un titre de gloire?

Arrêtons-nous, pour aujourd'hui, à cette remarquable citation. En suivant, au milieu de l'Europe contemporaine, les mouvements de l'Angleterre et de sa politique démoralisatrice, M. de Fiequelmont nous dépeint, avec le coup d'œil et le jugement de l'homme d'Etat, l'impartialité de l'historien ou du juge et la haute sagesse du philosophe, les erreurs, les fautes, les calculs coupables, la convoitise sordide et la mauvaise foi du *foraging-office*, durant le long ministère de lord Palmerston. Quoique ce dernier soit déjà tombé, vaincu par les événements et aussi par l'exagération impetive de son propre système, la publication de ce livre écrit avant sa chute, n'en conserve pas moins son intérêt européen, comme nous le démontrons dans un autre article et comme le succès vient de le prouver.

Angleterre.

CHAMBRE DES COMMUNES. (1)

Fin de la séance du 3 février.

SIR BULLERLEY expose brièvement ses vues, quant au nouveau bill de réforme. Puis continuant: Je donnerais, dit-il, le droit de voter à tout homme payant les taxes directes et à tout homme payant la taxe des pauvres, ainsi qu'à tout homme possédant 50 livres sterling à la caisse d'épargne, mais je fais le vote au scrutin et les parlements triennaux, parce que je crois que nul homme respectable ne voudrait se soumettre au feu d'une élection triennale. L'attention du parlement s'est, depuis nombre d'années, portée sur la question d'améliorer la condition du peuple; le prix de son pain a été diminué, sa viande est aussi devenue un meilleur marché; je voudrais pouvoir en dire autant de sa bière. Son état sanitaire s'est amélioré. En Irlande, on a également beaucoup fait, et ses intérêts ont été l'objet d'une telle sollicitude, que personne ne pourrait se méprendre à une session dans laquelle la chambre n'ait pas été saisie d'un bill sur la pêche du saumon. J'en appelle aux membres irlandais pour qu'ils s'arrêtent avant de déclarer ouvertement une guerre à mort au gouvernement. Enfin, j'espère qu'une adresse au trône sera votée à l'unanimité, et que la chambre procédera sans délai aux affaires du pays.

M. N. CARTER appuie l'adresse et présente quelques simples observations sur divers passages du discours, et s'exprime de la même manière que l'auteur de la proposition. Il soutient que la condition du peuple s'est prodigieusement améliorée en ce qui concerne la somme du travail et aussi les nombreux comforts dont il a la jouissance.

SIR B. HALL.—Je ne m'opposerais pas à l'adresse; mais dans l'état actuel des affaires étrangères, et considérant les importants changements qui ont eu lieu dans l'administration du pays, je crois que le noble lord doit à la chambre quelques explications sur un sujet aussi grave. Je ne veux parler de l'intrigue que l'on dit avoir existé, il y a quelque temps, pour faire sortir lord Palmerston du cabinet et qui, à ce qu'il paraît maintenant, a enfin réussi, bien que la chambre n'ait que le public, du moins je le crois, eût approuvé la politique de lord Palmerston, dont la retraite a été accompagnée de circonstances qui méritent une sérieuse attention, si l'on considère que cette retraite est le résultat d'une cabale.

La résignation ou le renvoi du noble lord a été annoncé à Londres, le 24 déc., et cependant le même jour, le fait de ce renvoi se trouvait dans la *Gazette de Breslau*, et la nouvelle en avait été affichée à Vienne par ordre du gouvernement autrichien. J'espère donc que le noble lord voudra bien ne pas se refuser à donner à la chambre les éclaircissements nécessaires sur ce sujet.

LORD JOHN RUSSELL se lève et dit: — Je suis prêt à répondre à l'interpellation, et je me vois forcé d'en-

(1) Voir le no. du Journal du 28 février.

(1) Voir le no. du Journal du 2 mars.

trer dans des détails. Je compte sur l'indulgence de la chambre (Ecoutez). Je reconnais que lors des débats de 1850, au sujet des affaires de la Grèce, j'ai exprimé la plus grande confiance dans l'administration des affaires étrangères par mon noble ami (lord Palmerston), et ce n'était pas la première fois que je rendais hommage à l'énergie, au talent et à la connaissance des intérêts nationaux dans toutes les parties du monde qui le caractérisent et le distinguent. Lorsqu'en 1835 lord Melbourne composa un ministère, il m'offrit le portefeuille des affaires étrangères; je lui présentai lord Palmerston comme ayant toutes les qualités requises pour ces fonctions. En 1845 et 1846, je recommandai de même à la Reine lord Palmerston comme ministre des affaires étrangères, position qu'il n'a pas cessé d'occuper depuis lors. C'est avec un profond regret, dès lors, que je rencontrai des circonstances qui me donnèrent à penser qu'il ne m'était plus possible d'agir avec mon noble ami, restant dans cette position où il s'était distingué. Et ici qu'il me soit permis d'exposer ce que je considère être le devoir d'un secrétaire d'Etat des affaires étrangères vis-à-vis de la couronne et vis-à-vis du premier ministre.

Lorsque la couronne, par suite d'un vote de la chambre des communes, investit un ministère de sa confiance constitutionnelle, ce ministre, de son côté, est tenu vis-à-vis de la couronne de détailler la manière la plus franche et la plus complète de toutes les mesures adoptées, il est tenu de faire un rapport spécial ou de laisser à la couronne pleine liberté de déclarer que le ministre ne possède plus sa confiance. En août 1850, j'adressai, dans ce sens, une communication à mon noble ami; elle portait que la reine exigeait que lord Palmerston, avant tout, exposât clairement ce qu'il voulait faire dans un cas donné, afin que la reine pût aussi savoir clairement la mesure qu'elle sanctionnerait; après la sanction royale donnée, le ministre n'était plus libre d'altérer ou de modifier arbitrairement la mesure sanctionnée. Ainsi la reine entendait être informée de ce qui se passait entre son secrétaire d'Etat des affaires étrangères et les ministres étrangers avant l'adoption de décisions importantes basées sur ces relations; elle voulait recevoir les dépêches de l'étranger en temps utile, elle avait sous les yeux une esquisse ou un sommaire des faits, avant de donner son approbation, et pour la donner en connaissance de cause.

Le noble lord me répondit qu'il se conformerait aux intentions de la reine. Maintenant, pour le premier ministre, on doit présumer qu'il lit toutes les dépêches importantes de toutes les cours étrangères, car il ne peut pas délibérer avec les secrétaires d'Etat des affaires étrangères, ni exercer l'influence qu'il doit avoir dans la direction des affaires étrangères, sans connaître tout ce qui se passe d'important.

Il ne faut pas perdre de vue, qu'en effet, le premier ministre est responsable. Sous la direction de lord Grey et de lord Melbourne, la situation était moins délicate qu'elle ne l'est devenue vis-à-vis de moi, qui n'étais pas lié avec le noble lord (Palmerston) de la même manière.

Le cabinet s'assembla le 3 novembre dernier. J'y exposai que je trouvais la situation de l'Europe excessivement critique; je pensai que nous étions à la veille de 1852, au moment (et en cela je ne me suis pas trompé) de voir ce qu'on appelle la démocratie sociale triompher dans d'autres pays, ou de voir s'établir le pouvoir absolu. Dans l'une ou l'autre des hypothèses, la situation de l'Angleterre devenait périlleuse. Une république démocratique et sociale n'observerait pas la foi des traités; elle ne manquerait pas d'attaquer nos alliés.

Si, au contraire, le pouvoir absolu triomphait, l'Angleterre faisant, par la forme de son gouvernement, une exception à l'égard des autres pays de l'Europe, il pourrait survenir des combinaisons au sujet des réfugiés en Angleterre, et il pourrait être adressé à l'Angleterre des demandes auxquelles elle ne pourrait pas satisfaire d'une manière compatible avec son honneur. Dans une telle situation, ajoutai-je, il est de l'intérêt de l'Angleterre d'observer une stricte neutralité (Ecoutez). Nous devons, disais-je, bien nous garder surtout de donner de justes causes d'offenses à la France, et faire preuve à cet égard de la plus grande vigilance; mes collègues en général, et mon noble ami lord Palmerston en particulier, furent de mon avis. Or, il arriva malheureusement que très-peu de temps après les événements du 2) décembre (the events of the 2nd of december), mon noble ami reçut au ministère des affaires étrangères des députations de certains districts de la capitale avec des adresses conçues dans les termes les plus blessants pour les souverains de l'Europe. Sans doute la multiplicité des affaires qui pesaient sur mon noble ami lui fit alors commettre une erreur regrettable, ou plutôt il se glissa des inexactitudes grossières dans les paroles qui lui furent attribuées en réponse à ces adresses.

Le 3 décembre, on reçut une dépêche du marquis de Normanby demandant quelles relations diplomatiques il devait entretenir avec le gouvernement et le président de France. Dans la réunion du conseil des ministres, l'opinion générale fut que le gouvernement anglais n'avait rien de plus à faire que de s'abstenir de toute intervention quelconque dans les affaires intérieures de la France. (Applaudissements.) Mon noble ami exprima parfaitement les vues du gouvernement à ce sujet dans la dépêche qui suit:

"Ministère des affaires étrangères, 5 décembre 1851.

" Mylord, " J'ai reçu et soumis à la reine la dépêche de V. Exc., n° 364, du 3 décembre, demandant des instructions pour notre gouvernement dans l'état actuel des affaires en France. S. M. m'ordonne de mander à V. Exc. de ne faire aucun changement dans vos relations avec le gouvernement français. S. M. veut qu'il ne soit rien fait par son ambassadeur à Paris qui puisse avoir l'apparence d'une intervention d'aucune sorte dans les affaires intérieures de la France.

" Je suis, etc. PALMERSTON. " Telle était la décision solennelle et formelle du gouvernement de S. M., approuvée par la reine, communiquée à son ambassadeur à Paris, lui indiquant la ligne de conduite à suivre par le gouvernement anglais soit ici, soit à Paris. (A continuer.)

Session trimestrielle de la paix.—W. S. Swell. Chemin de fer du Nord.—Assemblée publique. Vente d'emplacements.

CANADA. QUÉBEC, 6 MARS 1852.

" Signes des Temps. " L'article du Journal, portant ce titre, a produit une profonde sensation dans le Haut-Canada. Il y a fait le tour de la presse, et nous est revenu par la presse du Bas Canada. Les clear-grits ont vu dans cet écrit, clairement et distinctement, les "signes" formidables "des temps"; il a été pour eux les trois mots mystérieux tracés par une main invisible sur le muraille du palais de Balhazar, la nuit même du festin sacrilège. En le lisant, ils se sont tortillés dans la robe et dans le désespoir!

Nous sommes restés sans contradicteurs dans le Bas-Canada, parce que nous disions la vérité et le sentiment universel. Jusqu'ici nous nous sommes abstenus de répondre aux journaux qui, tout en nous donnant des sympathies personnelles, blâmaient la position prise par le Journal vis-à-vis du pouvoir, parce que, dans un moment où l'on se ruait sur nous avec fureur dans le but avoué de nous perdre, nous pensions que le silence était le mode le plus convenable d'exprimer notre reconnaissance, et, aussi, parce que la fureur de nos ennemis ouvrirait un passage à la vérité, à travers les nuages amoncés par l'intérêt, la plus sordide et la plus brutale des passions humaines.

Mais la reconnaissance a sa limite la précieuse ou commence le devoir, et puis, le blâme de l'amitié est fatal, lors surtout qu'il a tort, si on ne constate son erreur. Nous serions donc injuste envers nos convictions et ceux qui les partagent, si nous les taisions plus longtemps; si, sachant que ces opinions, qui ne sont, après tout, que le principe universel de l'ordre dans ses applications diverses, sont partagées par l'immense majorité de nos compatriotes, nous laissons dire plus longtemps que nous sommes isolé et seul contre tout le monde.

Mais quelle différence essentielle y a-t-il entre les journaux dont les opinions ont été identiques à celles du Journal, pendant dix ans, et qui le sont encore au fond, et les autres? Ils pensent comme nous sur le compte des clear-grits; ils eussent supporté le gouvernement avec plus de cœur qu'ils ne le font aujourd'hui, si ce dernier les avait répudiés, au lieu de se les associer. Ils le feraient, demain, avec joie, si le ministre se débarrassait, par un effort suprême, du principe qui le gêne, le compromet et le perd. Ils ne lui donnent leur appui, conditionnel encore, que parce qu'ils espèrent que l'influence des Bas-Canadiens y est assez forte pour y tenir le principe clear-grit et l'élément démagogico-social auquel il s'est imprudemment allié!

De notre côté, nous avons personnellement confiance dans la plupart des ministres Bas-Canadiens, et, c'est à cause de leur alliance avec un principe que les journaux, auxquels nous venons de faire allusion, reconnaissent mauvais avec nous, que nous ne pouvons consciencieusement donner notre appui au pouvoir dont ils font partie. Notre seul tort donc, c'est d'avoir contre nous le gouvernement et son puissant patronage. Dépourvu de son prestige, qui ne peut même l'empêcher de vaciller comme une lampe placée dans un courant d'air, il ne tiendrait pas deux secondes devant la raison et sous l'influence destructive de son principe.

Quoiqu'il en soit, le pouvoir tel quel, est loin d'être solide sur sa base mouvante, et nous affirmons solennellement, sans craindre un démenti, que sans elle qui vit dans le pays ne croit à sa stabilité. Le plus que l'on ose hasarder en sa faveur, c'est de promettre d'attendre ses actes, en disant que si le principe clear-grit y domine on le combattra; et le plus que l'on ose espérer, par sympathie personnelle pour l'un ou l'autre de ses membres, c'est que des débris de ce pouvoir brisé pourront servir à la reconstruction du pouvoir qui le suivra.

Mais cette manière de voir, à l'endroit du pouvoir, est contraire à son principe même et à l'esprit de la constitution, car, pour donner des garanties de force et de durée, il doit se présenter au pays avec la confiance publique, sans réticence, sans conditions, sans appréhensions, sans soupçons des antécédents des hommes qui le composent ou de son principe de formation. C'est avec cette confiance entière et préexistante que MM. Lafontaine et Baldwin arrivèrent au pouvoir en 1848, et, devant cette confiance, l'opposition, on se le rappelle, garda le silence en avouant leur force et leur stabilité.

Si la confiance préexistante n'était pas nécessaire aux gouvernements, le gouvernement constitutionnel serait un non-sens, et il serait absurde, profondément absurde de combattre pour faire arriver un principe au pouvoir par les hommes qui le représentent, puisque des hommes quelconques, ayant des antécédents bons ou mauvais, représentant le principe de la destruction ou celui de la conservation, peuvent dire indistinctement: "Attendez nos actes pour nous juger." Mais donnez-t-on d'habitude des armes à son ennemi en disant: "J'attendrai qu'il me frappe pour me mettre en défense," espérant toujours qu'il se montrera sympathique et bienfaisant?

Quand un gouvernement est bon dans son principe et dans sa volonté, on est sûr que ses actes seront généralement bons dans leur esprit et dans leur application; mais s'il est mauvais dans son essence et dans son vouloir, ses actes seront de même généralement mauvais et hostiles. Vous pouvez le veiller, comme se proposent de faire ceux qui donnent un appui conditionnel à la présente administration; mais n'est-il pas plus prudent et plus sûr de ne le pas créer? Et, d'ailleurs, le pouvoir peut faire bien des actes répréhensibles avant que le public puisse les apercevoir et sa vengeance les attendre. Le plus grand tort donc d'un peuple, c'est de donner vie à un pouvoir ennemi et porté par son principe à lui faire du mal.

Mais le danger de l'alliance nouvelle est plus encore dans la force qu'elle donne au principe que nous avons répudié, en le justifiant et en le glorifiant, que dans les actes mêmes du pouvoir qui en émane; et, le mal le plus grave sortant de cette alliance, c'est d'avoir mis en péril la position, position que pourtant il faut sauver, coûte que coûte, parce qu'elle est l'avenir du pays et ses espérances.

Nous déplorons, avec une amertume profonde, le jour où des hommes consciencieux, par un défaut incompréhensible de réflexion, sortirent de la voie tracée par le simple bon sens. Il était si facile de tout sauver; pour cela, il n'y avait qu'à se rien risquer et à rester immobile sur sa forte base, attirant à soi les éléments utiles ou nécessaires, mais n'allant à personne. Telle est pourtant la forte et belle position que l'on a perdue, (non pas sans regret, nous l'espérons, du moins), par une imprévoyance que jugera l'histoire, peut-être avec plus de sévérité que le journaliste actuel, même au milieu de la mêlée.

Le Mirror qui est mieux à portée que nous, Bas-Canadiens, de connaître l'état actuel de l'opinion publique dans le Haut-Canada, dit "qu'il n'y a plus que deux camps dans cette partie de la province, celui des niveleurs et celui des conservateurs." Or, quelque chose qui arrive, les Bas-Canadiens ne feront pas alliance avec les niveleurs que le Globe, l'Examiner et le North American appellent les vrais réformistes, sans doute parce qu'ils veulent faire main basse sur les titres et les hiérarchies ecclésiastiques, les corporations religieuses, les octrois aux hôpitaux et aux institutions de charité, et sur le droit sacré de la propriété; les Bas-Canadiens ne porteront pas une main impie sur les rectories comme déclarait vouloir le faire M. Rolph dans son trop mémorable discours de Dundas. Ils n'ont pas, dans leurs jours de souffrance et d'oppression, lutté pour la liberté, pour pouvoir porter atteinte à leurs institutions ainsi qu'à la liberté et aux institutions d'autrui. Pendant que l'Europe s'efforçait, par des lois tyranniques, de tenir enchaînés les intelligences et les consciences, ils donnaient à tous la liberté civile et religieuse, ils permettaient à tous d'adorer Dieu à leur manière, sans insulter personne pour sa croyance ou sa forme de culte, sans lui dire: "La liberté n'est qu'un prix de croire et de penser comme nous." Ils auraient cru insulter à la raison en donnant à la tyrannie et au fanatisme des clear-grits le titre auguste de liberté.

On n'a pas osé dire tout haut, mais on a dit, aussi évasivement que possible, pour se soustraire à une contradiction, que le North American, qui disait naïvement ces nouvelles pour une fin ou pour une autre.

guères " que ce qui le réjouissait c'était que l'élément français était amoindri dans le gouvernement," et qui n'a cessé depuis d'insulter à la religion et aux institutions de plus de six cent mille Canadiens-français, n'est pas l'organe de MM. Rolph et Cameron. Et puis on ajoute: "S'il est leur organe, a coup sûr les sentiments qu'il exprime ne sont pas partagés par les ministres Bas-Canadiens."

Ces adulateurs payés du pouvoir voudraient-ils donc faire croire au public qu'il n'y a pas solidarité entre tous les membres d'une même administration, tant que l'alliance dure, quel qu'appose que puissent être leurs sentiments personnels?

Abord, le North American a prouvé irréfutablement ses droits au titre "d'organe," en se montrant invariablement initié aux secrets des chefs, et les livrant le premier à la publicité. C'est lui qui disait relativement à une certaine question: "Si M. Cameron était ici, nous en saurions le court et le long." C'était imprudent si l'on veut, mais c'était en même temps se caractériser, se dessiner comme organe. C'est encore lui qui annonçait naïvement au monde la création d'un porte-feuille de l'agriculture et qui disait en avoir eu la nouvelle par voie télégraphique, pendant que cet acte important du ministère était ignoré par les organes de Québec.

On dira peut-être: "Le Dr. Rolph est plus libéral que vous ne pensez, et ne partage pas le fanatisme religieux de ce journal. Mais lui a-t-il personnellement demandé le silence? ou du moins l'a-t-il désavoué? a-t-il demandé le silence à l'Examiner, ou a-t-il répudié ses doctrines fanatiques? C'est pourtant ce qu'il devait faire, s'il ne pense pas comme ces deux feuilles, en voyant qu'il perd pour son parti l'appui du Bas-Canada par leurs insultes continuelles contre la religion catholique. Mais il ne le fera pas, quelque chose qu'il pense individuellement, parce qu'il ne voudrait pas heurter les opinions du parti qui est arrivé au pouvoir par le fanatisme en tout genre et qui ne peut s'y soutenir que par le fanatisme."

Mais si le North American et l'Examiner ne sont pas les organes du gouvernement, quels sont donc ses organes dans le Haut-Canada, où se publient plus de quatre-vingts journaux? Nous sommes à même de les voir tous jusqu'au dernier, et pas un seul ne l'appuie cordialement sans exprimer des craintes, du doute, sans proférer des menaces, sans jeter de la méfiance sur les intentions, les uns de tel ministre, les autres de tel autre. Nos lecteurs savent comment le premier ministre et les ministres du Bas-Canada ont été traités par le North American et l'Examiner dans l'engouement de leur triomphe.

Est-ce donc là de la force? Et avec une pareille force, un gouvernement peut-il espérer vivre? Le dîner tout récemment donné à M. Cameron, à Toronto, jette quelque jour sur des questions importantes; il sera la matière de nos observations prochaines.

Dîner donné à l'honorable Malcolm Cameron, à Toronto.

A ce dîner, plusieurs discours que nous commenterons plus tard, furent prononcés; l'un d'eux, par L. H. Holton, écuyer, marchand, de Montréal, répondant à cette santé: "Nos frères Réformistes du Bas-Canada." M. Holton, en commençant, eût soin de dire, "Je n'ai droit de parler pour personne que pour moi-même." C'était agir avec prudence, car il pouvait difficilement se charger de parler les sentiments du Bas-Canada, ni affirmer sérieusement qu'il les connaissait. De son discours, nous ne donnerons, pour le moment du moins, que l'extrait suivant qui nous regarde spécialement.

Après avoir énuméré les antécédents du parti libéral Bas-Canadien, qu'il n'a pas appréciés sainement dans leur but, il dit: "Les écrits ambitieux et intentionnellement malaisants de M. Cauchon, qui sont traduits et circulent largement dans cette partie de la province, sont indiqués avec une joie extrême comme les signes d'une réaction dans le Bas-Canada. Maintenant, je ne voudrais pas précéder ni mépriser M. Cauchon; je ne voudrais pas non plus appeler parvenu un homme qui a été trois fois élu député par un comté important et qui a soutenu avec une habileté considérable un journal qu'il a créé lui-même lorsqu'il était très-jeune, il y a de cela 8 ou 10 ans. D'un autre côté, je ne voudrais pas lui donner une importance indue en le faisant le champion spécial et confidentiel, en matière politique, des instituteurs religieux de la grande masse de ses compatriotes. La question relative à M. Cauchon se trouve dans le cercle des lieux communs, c'est un politique désappointé. Lors de la reconstruction du cabinet, il s'attendait qu'on lui offrirait un poste de second ordre, et avec une habileté considérable il a vu le monde son chagrin personnel du masque de l'indignation, parce que deux hommes qu'il a bien voulu appeler socialistes étaient appelés à supporter ce qui n'avait offert un poste-feuille à M. Cauchon, il eût refusé, parce que messieurs Rolph et Cameron étaient membres du cabinet? Soyez-en sûrs, le mode le plus efficace de jouer la partie de M. Cauchon, c'est d'attacher à lui et à ses écrits l'importance que vous leur donnez."

À cela, le Toronto-Mirror répond: "M. Holton, de Montréal, répondit à la santé donnée aux réformistes du Bas-Canada d'une manière très heureuse. Mais nous devons différer d'opinion avec lui, lorsqu'il dit que M. Cauchon est mu par une ambition déçue dans la ligne de conduite qu'il suit. Si M. Cauchon avait recherché des places, on lui en a offert une bien confortable avec un salaire de £600. A tous événements, parler d'opposer le ministère par désappointement, à un dîner donné à l'honorable M. Cameron, c'est faire pas mal comme Satan, reprochant le péché; car on a plus que dit tout bas que l'opposition de M. Cameron au dernier ministère, opposition si extrême qu'elle fit perdre au malheureux Wetenhall son élection et la vie, dut son origine à une pareille cause. Le moins les clear-grits parleront d'ambition déçonnée etc., le mieux ce sera pour eux-mêmes et pour leur cause."

Nous pourrions ajouter à ces bienveillantes remarques du Mirror, ce que nous avons dit plus d'une fois dans le Journal, que nous défions d'indiquer l'ombre même d'une preuve que M. Cauchon ait jamais témoigné le désir de faire partie de l'administration, et lorsque le temps sera venu, il sera prouvé, à l'évidence, que M. Cauchon a été même bien au-delà de cette abnégation. En face des sacrifices qu'il vient de faire pour soutenir un principe, sacrifices connus de tout le monde, il peut se consoler dans sa conscience, en défiant la calomnie.

M. Cauchon n'a jamais dit que messieurs Rolph et Cameron fussent personnellement des socialistes; mais il a dit qu'ils étaient reconnus comme les chefs de l'école clear-grit (suivant lui socialiste), et que nul parti n'avait désavoué les doctrines de cette école.

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro sur la foi de la Minerue et du Pilot, certaines nominations annoncées de la manière la plus positive par ces journaux. Les organes de Québec, ont démenti ces prétendues nominations. Semblent se fait-il que nos confrères de Montréal aient ainsi publié avec un certain air de par autorité ces nominations? Ils ont sans doute été trompés, car on ne saurait charitablement les accuser d'avoir inventé ces nouvelles pour une fin ou pour une autre.

Chemin de Fer du Nord.

C'est avec plaisir que nous donnons plus bas la lettre d'Elie Thibeau, écuyer, maire du comté de Portneuf, au sujet du Chemin de Fer de Québec à Montréal, par la rive nord de Saint-Laurent. Elle fournit des renseignements précieux sur le beau comté de Portneuf, et est loin de diminuer les chances de succès de l'entreprise en question. Nos lecteurs la liront avec intérêt, et se convaincront encore davantage des excellents effets que produirait le Chemin de Fer projeté, ce qui doit encourager nos compatriotes à se rendre en foule à l'assemblée de mardi prochain, dont l'annonce se trouve dans nos colonnes de ce jour.

Cap-Santé, 2 mars 1852.

Monsieur, " J'ai reçu la circulaire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, relativement au Chemin de Fer projeté entre Québec et Montréal, sur la rive nord du fleuve. Je m'empresse en conséquence de vous communiquer l'exposé qui suit, et dans lequel je réponds, le plus exactement qu'il m'est possible, aux questions qui me sont posées dans cette circulaire.

" Je crois pouvoir dire, sans crainte de me tromper, que le projet en question rencontre l'approbation de la grande majorité des habitants de cette paroisse (je pourrais dire de ce comté); et il ne peut guère en être autrement, persuadé que l'on est que l'exécution de ce projet aura pour effet de doubler les richesses et la population du comté.

" Quant à la seconde question, elle est plus difficile à résoudre que la précédente. Il existe dans nos campagnes bon nombre de gens qui désirent fortement le Chemin de Fer, mais il est à croire que la plupart ne seraient pas fâchés de voir leurs desirs se réaliser, sans avoir à risquer leurs deniers. Ainsi je crois que s'il y avait moyen de substituer le travail à l'argent, beaucoup de cultivateurs pourraient facilement prendre une ou plusieurs parts, tandis qu'il sera difficile de leur faire débourser de l'argent, soit parce qu'ils craignent de le dépenser en pure perte. Mais il est une autre classe d'hommes qui, pour leur propre avantage, devront faire de grands sacrifices pour l'accomplissement de ce projet. Je veux parler des propriétaires de seigneuries. Eux qui d'ordinaire connaissent si bien leurs intérêts lorsqu'il s'agit de cens et rentes et de lots et ventes, je crois leur faire injure en les supposant indifférents à la réalisation d'un projet qui doublerait la valeur de leurs seigneuries. Sur ce point, je connais particulièrement les intentions de quelques-uns d'entre eux, qui me paraissent disposés à faire tous leurs efforts pour voir seconder dans l'entreprise projetée. Il y a encore beaucoup d'autres propriétaires, tels que les marchands, etc., etc., qui connaissent trop bien leurs intérêts pour ne pas voir prêter main-forte dans l'exécution d'un projet qui sera pour eux un puissant moyen d'augmenter leur fortune.

" Je ne saurais vous dire exactement ce que les conseillers municipaux seraient disposés à faire en faveur de cette entreprise: mais le conseil devant s'assembler le huit du courant, je me ferai un devoir de soumettre à sa considération le projet en question, et je n'espargnerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour favoriser cette entreprise patriotique.

" Quant à la distance en ligne droite de la rivière Saint-Charles à la rivière Portneuf est d'environ 28 milles. Et, sauf l'élevation qui se trouve dans la paroisse de l'Ancienne-Lorette, le terrain est des plus favorables, le sol étant ferme et plan, et je crois qu'il est très possible d'y faire passer le chemin en question sans aucune déviation. Dans les environs du port rouge (sur la rivière Jacques-Cartier) où devra passer le chemin, il y aura à construire un pont d'une centaine de pieds de longueur; mais c'est une construction qui peut se faire aisément, vu le peu de largeur de la rivière, la solidité du roc qui la borde des deux côtés, sans compter la facilité de se procurer le bois nécessaire.

" Quant à la population totale du comté de Portneuf, je vous réfère au recensement fait en janvier dernier. Maintenant, monsieur le secrétaire, après avoir répondu aux questions que vous m'avez adressées, je prendrai la liberté de vous dire quelques mots de l'importance du comté de Portneuf et particulièrement des avantages qu'il offrirait à la compagnie du chemin en question et au public en général.

" Il y a dans ce comté plusieurs paroisses telles que Valcartier, Sainte-Thérèse, Saint-Raymond, Saint-Bazile, qui, situées loin de la ville et des rives du fleuve, rencontrent les plus grandes difficultés à l'exportation de leurs produits, consistant en bois excellents, propres à la construction des vaisseaux. Un chemin de fer recevrait infailliblement le transport de ces produits, tout en doublant la richesse du pays.

" D'un autre côté, plus l'industrie sera florissante, plus un Chemin de Fer trouvera d'encouragement par la raison toute simple que les chances de service y seront plus nombreuses; et, aucun comté, que je sache, ne peut rivaliser en industrie avec le comté de Portneuf; témoins, ses moulins et manufactures que l'on y rencontre partout. Une chose qui a pu contribuer à leur multiplication est le grand nombre de pouvoirs d'eau que possède le comté; et c'est aussi ce qui nous donne la facilité d'en ériger une infinité d'autres. Or, il est bien à présumer que son industrie avec l'aide d'un Chemin de Fer, ne fera que s'accroître.

" Il se trouve dans la seule paroisse du Cap-Santé, trois rivières considérables, Jacques-Cartier, Portneuf et Sainte-Anne, dans le voisinage, et un grand nombre d'autres, moins remarquables à la vérité, mais qui n'en sont pas moins fort importantes, telles que les rivières Cap-Rouge, de Lachetrotière, etc.

" Sur la rivière Jacques-Cartier, il n'y a qu'un moulin à papier et deux moulins à farine, quoiqu'il y ait une force insuffisante pour mouvoir assez de moulins et de manufactures pour occuper 50,000 personnes.

" On compte sur la rivière Portneuf un moulin à filer, un moulin à carder, un pour fouler l'étoffe, un moulin à scie, une manufacture de clous, un superbe moulin à farine avec quatre paires de moulages, enfin deux grands moulins à papier. Deux cents cinquante personnes sont continuellement occupées dans ces divers établissements.

" La rivière Sainte-Anne, quoique les pouvoirs d'eau y soient incalculables, ne possède qu'un moulin à scie vu la distance qu'il faut franchir pour charroyer les madriers et les planches, de cette rivière au fleuve, pour de là les transporter à la ville, le charroyage étant trop coûteux pour que le propriétaire du moulin puisse l'exploiter avec avantage. Mais le Chemin de Fer trancherait la difficulté et les portes de bois sortiraient de cet endroit.

" Le manque de communication facile avec la ville en hiver a pour effet de décourager les propriétaires des divers moulins et manufactures maintenant érigés dans cette paroisse. Je n'ai cité ici que des établissements situés dans le Cap-Santé; il restera à découvrir dans sur ceux du comté entier. Inutile de vous parler de nos carrières de pierres de taille dans la Pointe-aux-Trembles et dans Deschambault; un grand nombre de maisons érigées à Québec et ailleurs avec cette pierre font foi de sa supériorité. Plusieurs mêmes de ces carrières se trouvent situées sur le chemin par où devra passer nécessairement le Chemin de Fer.

Quant aux mines de fer du Cap-Santé, qu'il suffise de rappeler que quelques échantillons montrés à l'exposition de Montréal, l'année dernière, valurent le premier prix à l'un des propriétaires de ces mines. Le chemin projeté devant passer sur les mines mêmes, on comprendra facilement que les avantages seront immenses tant pour la compagnie que pour les exploitateurs.

" La longueur de cette communication me force à ne rien dire du produit agricole de ce comté. Du reste le dernier recensement démontre qu'à cet égard nous n'avons rien à envier à nos voisins.

" Je vous prie, monsieur, d'agréer les sentiments de considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Votre très-humble et obéissant serviteur. ELIE THIBEAU, écuyer, Maire de Portneuf. HECTOR L. LANGEVIN, écuyer, Secrétaire, etc., etc., Québec.

TROIS-RIVIÈRES, 4 mars 1852.

Monsieur, " Je prends la liberté de vous informer qu'une première séance, tenue hier, à 7 heures P. M., du comté de cette ville, nommé par l'assemblée générale de samedi dernier, pour s'occuper activement de l'entreprise en contemplation du Chemin de Fer de Québec à Montréal, par le nord, j'ai été nommé secrétaire du dit comté; et que par une résolution de dit comté j'ai été chargé de répondre, au nom du dit comté, aux questions que vous avez posées à quelques citoyens de cette ville, par votre lettre circulaire du 16 écoulé, lesquelles ont été soumises au dit comté par M. le président, A. Pulette, écuyer, M. P. P. La résolution du comté contient les faits sur lesquels je suis autorisé à baser la réponse que je dois vous faire; et en conséquence, je vous informe: " 1° Que le projet est très bien vu dans cette ville. " 2° Que les citoyens des Trois-Rivières y prendront probablement des parts pour £5,000. " 3° Qu'il a été résolu par l'assemblée de samedi dernier que notre conseil municipal, le chemin venant à se faire, devra prendre des actions pour un montant d'au moins £10,000. " 4° Que la distance d'une extrémité à l'autre de cette ville peut-être de deux milles. " 5° Que le chemin pourra traverser la ville en ligne droite, sans déviation. " 6° Que la population de la ville est de 4,000 âmes.

" Je dois vous faire remarquer qu'une partie du territoire que forme la paroisse des Trois-Rivières, se trouve en dehors des limites de la ville et comprise dans la municipalité du comté de Saint-Maurice, et elle n'a rien à faire avec la ville. " Telles sont, monsieur, les informations, en peu de mots, que je suis autorisé à vous fournir. " J'ai l'honneur d'être, monsieur, Avec la plus haute considération, Votre très-humble serviteur. AIMÉ DESILETS, Secrétaire.

A HECTOR L. LANGEVIN, écuyer, Québec. Le Canadien est prié de reproduire ces divers procès-verbaux.

M. C. Taché, le député de Rimouski, après avoir passé près de trois semaines à Québec pour régler les affaires importantes relatives à son comté, part aujourd'hui pour le lieu de sa résidence ayant pleinement réussi dans son objet et s'étant engagé au nom de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski de faire la jetée accordée par la chambre pour le prix de £7,500.

Nous remercions MM. Tétu et Crémazie ainsi que M. O'Meara de leur obligeance à nous envoyer divers journaux de Londres et de Paris, des dates les plus récentes. Nous les mettrons à contribution dans nos prochains numéros.

Un ami nous communiqua l'extrait suivant d'une lettre écrite d'Italie par un de nos compatriotes, un jeune artiste, Antoine Sébastien Falardeau, de Québec, à une Dame de cette ville: " Si je vous écris en ce moment, je le dois aux bontés inéprouvables de Mme. M. à qui je suis venu rendre mes devoirs après une absence de plus de huit mois, passés en Lombardie, où j'ai fait un tableau qui m'a valu le titre d'académicien de l'académie de Parme. De plus j'ai été fait chevalier de première classe de l'ordre royal de St. Louis, institué par son Altesse Royale le duc de Parme, le tout accompagné d'une épingle en diamants de plus de deux mille francs de valeur."

M. Falardeau, croyons-nous, est le troisième artiste qui soit sorti de Québec pour aller étudier à l'étranger. A propos, un autre de nos jeunes compatriotes, M. Napoléon Boursa, élève de M. Hamel, part ce matin pour l'Italie.—Pays.

Marché de la Haute-Ville de Québec. 6 Mars 1852.

Table with 4 columns: Item, Price, and other columns. Items include Pommes de terre, Avoine, Foin par minot, Lard sec, Beurres frais, Jambons, Porc entier, etc.

TÉMOIGNAGE SCIENTIFIQUE.

Le témoignage suivant du professeur A. Hayes, essayeur de l'Etat, et chimiste analytique très distingué, est la preuve la plus évidente des vertus médicinales et de la combinaison scientifique des ingrédients que renferment les Bitters exigés et recommandés cette médecine à tous les dyspeptiques. Lowell, février 1, 1848.

M. STIMPSON, RREN & CIE.—Messieurs.—En réponse à votre demande, je vous informe que la composition et le mode de préparation des Bitters oxygénés, m'ont été donnés par M. G. B. GREEN. Les articles qui les composent sont précisément ceux recommandés par les plus habiles médecins, pour soulager et guérir les différents maux causés par les acides et employés avec tant de succès les Bitters oxygénés.

La manière dont ces divers articles se combinent entr'eux s'accorde très bien avec les règles de la chimie en se donnant entr'eux plus d'efficacité; et cette composition paraît être le résultat d'une longue suite d'observations de la part d'un médecin habile. A. A. HAYES, M. D., Essayeur de l'Etat. REED, AGES & AUSTIN, droguistes, 26, Merchant's Row, Boston, agents généraux. Prix, 5/1 la bouteille, six pour 5 piastres. A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, Halle Médicale, marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, Droguiste, à l'encougnure des rues Baudet et du Fort.—28 février 1852.

DEFES. Hier matin, à l'âge de 84 ans, dame Théotiste Sanson, veuve de feu sieur J. B. Legris dit Lépine. Ses funérailles auront lieu lundi matin; le convoi partira de sa demeure, rue Sainte-Ursule, Haute-Ville, à 9 heures et demie. Ses parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

A Saint-Roch, le 29 février dernier, âgée de 72, sieur Joseph Cantin, ancien boulangier, après 22 mois de maladie, supportée avec une résignation vraiment chrétienne.

A Son Honneur le Maire de la Cité de Québec.

NOUS, soussignés, vous prions de convoquer une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des citoyens de Québec, pour procéder en considération de la construction d'un Chemin de Fer, de Québec à Montréal, par la rive Nord de Saint-Laurent.

Weston Hunt, H. J. Noad, J. Jones, Benson Bennett, W. Marsden, M. P. P., E. Chénier, Jos. Laurin, M. P. P., C. F. Archaud, P. Sinclair, W. G. Wartelle, O. Crémazie, G. O. Stuart, M. P. P., Henry Black, H. Dubord, M. P. P., E. B. Lindsay, John Maguire, W. Lampron, H. Anderson, U. J. Tessier, M. P. P., Capt. Boxer, J. Joly, J. Joly, jr., J. P. Rhéaume, O. Guay, Dr. Russell, T. C. Lee, G. Gauthier, C. T., George Bisset, A. McDonald, R. Shaw, J. Michon, O. L. Richardson & Son, C. Wartelle, R. Casault, G. C. Flood, C. G. Holt, Sm. Wright, J. Musson, Dorion & Gingras, Wm. Bœquet, Frs. Halé, Thos. J. Lowndes, G. C. Hossack, D. Robeson, George Mathewson, Thos. White, Edwin Reynolds, Ed. J. DeBlois, J. Porter, E. K. F. Gêchette, J. E. Audelet, fils, James Henderson, Thos. Cowan, James Hall, Michael Forrestal, George Musson, G. Darveau, Chs. St-Michel, P. Gingras, J. C. Neill, Thos. Lamb, Robert Smith, James Hossack, David Marsh, R. Chambers, Fred. Andrews, H. Vannovous, Paul Mure, Paul Landry, Jos. Arnold, Allyn, James Beattie, John Dunn, A. Larue, John Gualin, Saml. Brown, Joseph Papin, J. T. Allard, Chs. Châteaufort, Andrew King, James Starkey, Michel Fortier, Jean Léfrancois, Zéphirin Hardy, R. G. Paton, F. X. Dion, Stanislas Drolet, Noël Dubord, Frédéric Hesse, H. Masse, F. Masse, X. Lavoie, J. Mathieu, J. B. Verrette, Noël Prémont, Antoine Pouliot, Louis Savard, Wm. Venner, jr., Joseph Dasilvas, Ant. Dasilvas, Adolphe Lépine, Bélonie Lépine, Alfred Dugas, Honoré Gauthier, Léandre Laroche, Elzéar Paré, C. Bertrand, Edouard Bédard, Louis Turgeon, Ed. Dinelle, J. Moisan, Étienne Alair, Jos. Labbé, Jean Vézina, Laurent Terrien, Joseph Darveau, George Paquet, J. Bte. Dussault, Ed. Bertrand, Ignace Pagé, Pierre Déry, Jean Garneau, Jos. Cardinal, Flavien Primont, Philippe Gagnon, F. J. Gauvreau, J. V. Roy, Henry Bentley, Thos. Swallowell, John Swallowell, Joseph Bédard, Pierre Monfette, Antoine Moisan, A. Verret, Jacques Papillon, David Savary, Nap. Mercier, Michel Mercier, Louis Boivin, Flavien Bolduc, Hubert Lamotte, Olivier Lortie, Pierre Coy, Gervais Bolduc, F. Roy, J. B. L'heureux, Anselme Roy, Jos. Verrette, Étienne Rhéaume, Jos. Rhéaume, George Bégin, Chs. Goulet, Louis Goulet, Louis Roy, François Normand, Jos. Bédard, Étienne Couture, Jos. Pelletier, P. Drouin, Alfred Deblois, Hugh Murray, Z. Charest, ptre, W. Richardson, ptre, N. A. Z. Bolduc, ptre, N. A. Leclerc, ptre, G. J. W. Gingras, Phi. Brunet, Jos. Matte, ptre, P. N. Racine, Joseph Fortier, Germain Lépine, F. X. Paradis, N. Bouchard, Wm. Young, Narcisse J. Lemieux, Pierre M. Paquet, J. W. Gibeart, G. H. Gibson, Duncan MacPherson, Thos. Amiot, W. Paterson, William Quinn, W. H. A. Davies, Michael Scott,

Daniel Trihey, John Johnston, Daniel Kelly, Alex. Gagnon, Thomas Clark, Daniel Donnelly, James Traynor, John Leary, Maurice Holey, Thomas Cassin, D. Manghan, James Smith, Martin Colton, Paul Meeteau, Jean Lachance, L. Tranquille, John Miteau, George Miteau, Joseph Smith, Michael Stapleton, John Cut, John Richards, James Levesque, Charles Johnson, Charles Kent, N. Laberge, D. Carrol, Thos. Morrit, John Hagan, Thos. Griffin, Francis Miller, Charles Lafontaine, Pat. Goller, Hugh Goller, Francis Lafontaine, James Guzin, John Nightingale, George Nightingale, Robt. Leddon, Hugh King, J. Légaré, Wm. Bœquet, J. Vaudry, Frs. Angers, James Bowen, P. Caron, Jos. Dominique, Damase Hudon, Ed. Reynolds, O. Robitaille, Zéphirin Charré, P. N. Rinfret, Jas. A. Coall, Chs. F. Pratt, Isaac F. Fallerton, Jos. Robitaille, Aug. Denis, N. Martineau, R. Farnell, G. Darveau, Chs. St-Michel, P. Gingras, J. C. Neill, Thos. Lamb, Robert Smith, James Hossack, David Marsh, R. Chambers, Fred. Andrews, H. Vannovous, Paul Mure, Paul Landry, Jos. Arnold, Allyn, James Beattie, John Dunn, A. Larue, John Gualin, Saml. Brown, Joseph Papin, J. T. Allard, Chs. Châteaufort, Andrew King, James Starkey, Michel Fortier, Jean Léfrancois, Zéphirin Hardy, R. G. Paton, F. X. Dion, Stanislas Drolet, Noël Dubord, Frédéric Hesse, H. Masse, F. Masse, X. Lavoie, J. Mathieu, J. B. Verrette, Noël Prémont, Antoine Pouliot, Louis Savard, Wm. Venner, jr., Joseph Dasilvas, Ant. Dasilvas, Adolphe Lépine, Bélonie Lépine, Alfred Dugas, Honoré Gauthier, Léandre Laroche, Elzéar Paré, C. Bertrand, Edouard Bédard, Louis Turgeon, Ed. Dinelle, J. Moisan, Étienne Alair, Jos. Labbé, Jean Vézina, Laurent Terrien, Joseph Darveau, George Paquet, J. Bte. Dussault, Ed. Bertrand, Ignace Pagé, Pierre Déry, Jean Garneau, Jos. Cardinal, Flavien Primont, Philippe Gagnon, F. J. Gauvreau, J. V. Roy, Henry Bentley, Thos. Swallowell, John Swallowell, Joseph Bédard, Pierre Monfette, Antoine Moisan, A. Verret, Jacques Papillon, David Savary, Nap. Mercier, Michel Mercier, Louis Boivin, Flavien Bolduc, Hubert Lamotte, Olivier Lortie, Pierre Coy, Gervais Bolduc, F. Roy, J. B. L'heureux, Anselme Roy, Jos. Verrette, Étienne Rhéaume, Jos. Rhéaume, George Bégin, Chs. Goulet, Louis Goulet, Louis Roy, François Normand, Jos. Bédard, Étienne Couture, Jos. Pelletier, P. Drouin, Alfred Deblois, Hugh Murray, Z. Charest, ptre, W. Richardson, ptre, N. A. Z. Bolduc, ptre, N. A. Leclerc, ptre, G. J. W. Gingras, Phi. Brunet, Jos. Matte, ptre, P. N. Racine, Joseph Fortier, Germain Lépine, F. X. Paradis, N. Bouchard, Wm. Young, Narcisse J. Lemieux, Pierre M. Paquet, J. W. Gibeart, G. H. Gibson, Duncan MacPherson, Thos. Amiot, W. Paterson, William Quinn, W. H. A. Davies, Michael Scott,

Benj. Cole, jr., James Mountain, P. Finn, William Baxter, Robert Proulx, George Alford, Jeffrey Hale, Weston Hunt, Joseph Magill, J. Louis, Chas. Connell, Chas. Newton, J. Roy, William Laroche, Epiphane Thibault, Peter Poulin, John Shaw, Joseph Barbeau.

AU CAPITAL. GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES (A l'ancien magasin de Pierre Boisseau, écuyer.) RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE. Marchandises Sèches De fabrique Américaine, Anglaise, Allemande, Irlandaise, Ecossaise, etc. Marchandises de Caoutchouc. Et une grande variété d'autres marchandises de nécessité. Le tout au prix coûtant et au-dessous. La vente a lieu en gros ou en détail, et sans aucune réserve. Québec, 19 février 1852. T. CASEY.

EN conformité de la réquisition ci-dessus il se tiendra une ASSEMBLÉE PUBLIQUE, à l'HOTEL-DE-VILLE, MARDI, le NEUF MARS courant, à SEPT heures P. M. N. F. BELLEAU, Maire.

DISTRICT DE QUÉBEC. UNE Session de la Cour des SESSIONS TRI-MESTRIELLES DE LA PAIX, se tiendra à la Cour de justice, dans la cité de Québec, LUNDI, le CINQUIÈME jour d'AVRIL PROCHAIN, à DIX heures du matin. En conséquence, je donne par le présent avis à tous ceux qui poursuivent les prisonniers dans la prison commune de ce district, de se trouver alors et là présents pour faire alors ce qui sera juste sur les dites poursuites. De plus, je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Conseres, Constables et Officiers de Paix du dit district, de paraître en personne avec leurs papiers, indéciments, et autres documents pour faire toute et chaque chose qui appartient à leurs diverses offices à cet égard. W. S. SEWELL, Schérif.

VENTE D'EMPLACEMENTS. UNE vente d'emplacements à bâtir sur les plaines d'Abraham, aura lieu chez M. PIERRE BEZEAU, rue Saint-François, vis-à-vis l'église Saint-Roch, MERCREDI prochain, le DIX courant, à SIX heures et demie du soir. Pour les renseignements s'adresser à Germain Guay, écuyer, N. P., où des plans de la propriété sont déposés. Québec, 4 mars 1852.

Première Publication. PROVINCE DU CANADA, COUR SUPÉRIEURE, DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. Le vingt-cinq février mil huit cent cinquante-deux. N° 290. EDOUARD COURCHAINE, cultivateur de la paroisse de Saint-François, dans le comté d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, Demandeur; vs. BENJAMIN COURCHAINE, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Saint-François, dans le dit comté d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières susdit, actuellement absent de cette partie de la province du Canada, en s'étant ci-devant la province du Bas-Canada, Défendeur; SUR motion de Mre. DUMOULIN, procureur du demandeur, la Cour ordonne qu'il appert par le retour de Joseph Saucier, un des huissiers jurés de la dite cour, au bref de sommation émané en cette cause, que le dit défendeur ne peut pas être traité de la province des Trois-Rivières et qu'il est absent de cette partie de la province, constituant ci-devant la province du Bas-Canada, que le dit défendeur sera par un avestissement à être deux fois publié en langue anglaise dans le papier-nouvelle appelé Le Journal de Québec, notifié de comparaître sur la poursuite faite en cette cause et de répondre de la demande contenue en la déclaration du dit demandeur filée en cette cause, sous deux mois à compter de la dernière publication des dits avestissements et sur le défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement, comme dans une cause par défaut. Par la Cour, N. A. DUBERGER, Député P. C. S.

Engin et Bouilloire à vendre. UN excellent ENGIN VERTICAL de six forces de cheval, à haute pression, avec gouverneur, roue d'air, essieu extra, et BOUILLIÈRE CYLINDRIQUE en fer de 3-8 de pouce, de mains supérieures, complet, et parfaitement en ordre, n'ayant presque pas servi. UNE FOURNAISE carrée à haute pression aussi pour un engin de la force de huit chevaux, ayant servi cinq mois seulement, et étant en bon ordre. S'adresser à HENRY S. SCOTT. Québec, 4 mars 1852.

A LOUER. LE grand magasin de première classe et de première main, maintenant occupé par M. L. BERTHELOT, rue Basse. Possession louée le 21 AVRIL prochain. HENRY S. SCOTT. Québec, 4 mars 1852.

AVIS. LES Notaires des districts de Québec et de Gaspé, qui n'ont pas encore payé leur contribution annuelle à la bourse de la chambre des Notaires pour ces districts, pour les années 1851 et 1852, sont priés de payer sans délai, ou soussigné, faute de quoi il sera procédé contre eux suivant la loi. A. B. SIROIS, Trésorier, C. N., S. Q. & G. Québec, 4 mars 1852.

Livres de piété et d'instruction religieuse. MANUEL d'une Femme Chrétienne, par l'abbé Chassigny, in-12, 40 3 9 Livre des merces chrétiennes, par Violent, in-12, (poésie), 6 0 Consolation du chrétien, par Bossard, in-12, 4 0 Livre des familles chrétiennes par le prince Hohenzoln, in-12, 4 0 La femme chrétienne dans ses rapports avec le monde, in-12, 3 9 Heures sérieuses d'une jeune femme, in-12, 3 9 Manuel de la jeunesse chrétienne, par Mme. Nault, in-12, 2 6 Manuel des dames chrétiennes, par Mme. A. C., in-18, 4 6 Manuel des pieuses domestiques par Ozanam, in-18, 4 6 La vraie et solide piété, par Fénelon, 4 vol., in-18, 10 0 Miroir des jeunes personnes par M. Lambert, in-32, 1 9 Des devoirs envers les pères, par C. Ste. Foi, in-18, 2 6 Miroir des femmes chrétiennes, in-18, 1 9 Manuel des indulgences par Sombucy, 3 vols en un, 2 6 Livres des âmes, recueil de prières, par C. Ste. Foi, in-32, 3 9 Préparation à la mort, par Liguori, in-18, 1 8 Miroir des domestiques, 1 vol., in-18, 1 9 Le Pater médité, par l'abbé Herbert, in-32, 2 0 Souffrances de Jésus-Christ, par le Père Thomas, 2 in-12, 6 0 Vie de la Bienheureuse Marie, religieuse de la Visitation, in-12, 3 9 Guide de la jeune personne, in-16, édition illustrée, d. s. t. 10 0 " de la femme chrétienne, in-16, 10 0 En vente chez J. & O. CRÉMAZIE, 12, rue La Fabrique. Québec, 4 mars 1852.

GAZ À L'EAU. LE soussigné invite toutes les personnes qui désirent se munir d'appareils au Gaz à l'Eau pour l'éclairage de leurs maisons, à venir visiter celui qui fonctionne dans son atelier, et offre de leur fournir des appareils semblables, à des taux qui défient toute concurrence. Il garantit ses appareils comme étant d'après le principe le plus économique qu'on puisse se trouver, et le plus propre et le plus facile à produire le gaz le plus pur. ALEXIS ROBITAILLE, Ferblantier-Machiniste, P. M. Bardy, M. D., John Childs, Ol. Vallée, J. P. Rhéaume, Thos. Hamel, Ed. Rousseau, Jos. Hamel, Augustin Blais, Joseph Rosa, Charles Huot, F. Lavoy, Robt. Smeaton, J. O'Connor, Alex. Miller, Geo. W. Ellison, E. Banov, Thos. Bickell, R. Richardson, Edouard Overell, Wm. Stanley, F. X. Gingras, Fred. H. Wyse, Alexd. McGinnis, William Ellis, Mich. White, Québec, 4 mars 1852.

CHAPELETS. CHAPELETS richement montés en argent et en or depuis 26 jusqu'à 47 10 chaque, en vente chez J. & O. CRÉMAZIE, 12, rue La Fabrique. Québec, 2 mars 1852.

UN PATISSIER de cette ville a besoin d'un compagnon. S'adresser au bureau de ce Journal. Québec, 2 mars 1852.

AVIS. LA corporation scolaire du village de Ste. Marie, Beauce, a besoin d'un Instituteur qualifié, pour se charger de l'école-moelle. Nul ne doit appliquer sans être muni des certificats requis. E. DUCHESNAY, Président des Commissaires. Ste. Marie, 24 février 1852.

PROPRIÉTÉS à vendre ou à louer. A LOUER. LA MAISON et dépendances, situées dans la rue St. Pierre, maintenant occupées par Mrs. C. BROCKLESBY & CIE. L. MASSUE, Agissant pour les héritiers Maret. Québec, 2 mars 1852.

TERRAIN à VENDRE. LE soussigné offre de nouveau en vente le magnifique lot de terre situé entre la propriété de D. Morz, écuyer, et celles des Frères Urdelines, en face de l'Esplanade, contenant 64 pieds de front sur 116 de profondeur, avec un autre morceau contigu de 32 x 36, donnant une sortie facile sur la rue. On n'exigera pas le capital. F. EVANTUREL, No. 3, rue St. Louis. Québec, 21 février 1852.

A LOUER ou A VENDRE. UNE maison et une boulangerie et autres bâtisses, situées à Charlebourg, sur un emplacement d'un demi arpent carré environ. S'adresser sur les lieux à CHAS. BEDARD. Charlebourg, 16 fév. 1852.

A LOUER. UNE excellente maison à trois étages, située au quartier du Palais, sur la rue St. Paul, et joignant le Parc, avec magasin et dépendances. S'adresser à mad. veuve Jos. CARRIER ou à LOUIS PANET, Notaire. Québec, 17 janvier 1852.

A VENDRE. A très bas prix, une terre dans le comté de Lotbinière, paroisse de St. Flavien, avec maison, grange, étables, etc. La même à échanger pour une maison dans le faubourg St. Roch. S'adresser au propriétaire, J. B. MARTEL, Prés de l'Eglise St. Roch. 10 février 1852.

Emplacements à vendre. TROIS emplacements situés à l'extrémité ouest de la Terrasse Stadaouca, chemin St. Louis, du même front et de la même profondeur que les lots adjoints. S'adresser à HENRY S. SCOTT. Québec, 10 février 1852.

PROPRIÉTÉS à vendre à St. Roch. UN emplacement de 50 pieds de front, sur la rue St. Valier, borné en profondeur à la cime du cap. Ditto de 44 pieds de front sur la rue St. Valier, et de 63 sur la rue Grant, faisant l'encoignure des dites rues. Ditto de 24 pieds de front sur la rue Fleurie, et de 52 sur la rue Grant, faisant l'encoignure des dites rues. Six dixièmes dans un emplacement de 54 pieds de front, sur la rue St. Valier, sur 64 de profondeur. HAUTE-VILLE. 59 Un emplacement de 64 pieds de front sur 51 de profondeur, situé rue St. Stanislas, avec une maison à deux étages dessus construite. 60 Six dixièmes dans un terrain en pointe situé rue St. George, de 89 pieds de front sur la dite rue et de 95 sur la rue Laval, avec une maison en pierre dessus construite. 70 Six dixièmes dans une maison en pierre à deux étages, située rue Lamontagne, côte de la Basse-Ville. J. O. BIGAOUETTE, Procureur. Québec, 29 janvier 1852.

A VENDRE A DES CONDITIONS LIBÉRALES. DEUX maisons et un emplacement, faisant encoignure sur les rues St. Valier et St. Anselme. On y cederait la susdite propriété à qui m'assurera pendant ma vie durant une rente annuelle de £40, garantie par des cautions acceptables. THOS. GLOVER. 24 janvier 1852.

A LOUER. POUR une ou plusieurs années, à dater du 1er MAI prochain, le magasin et demeure situés en la haute-ville, rue de la Fabrique, n° 12, maintenant occupé par M. SINGLIER. S'adresser à T. R. SMITH, 1, rue St. Louis, Place-d'Armes, ou à 4, Esplanade. Québec, 26 février 1852.

A LOUER. LE haut d'une MAISON en bois à deux étages et bien finie, n° 53, rue Richelieu, de quarante pieds de front, avec grenier, un grand hangar et étable. —AUSI— Une BOULANGERIE, avec un terrain vacant adjoignant, puits, etc. S'adresser à G. DARVEAU, N° 26, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 7 janvier 1852.

MAISON A LOUER ou A VENDRE. UNE maison venue en bois, contenant 12 appartements, à une étage, avec mansardes, située au faubourg Ste. Angèle, rue St. Valier, avec écurie, jardin, et dépendances. Termes faciles. S'adresser au propriétaire, ANSELME MARMEN, Rue Ste. Marguerite, St. Roch. Québec, 10 janvier 1852.

A VENDRE. UNE MAISON en bois à un étage, de 40 pieds sur 27, à l'encoignure des rues St. Anselme et rue du Tourangeau, avec boutique de charbon à même la maison, hangar, et autres dépendances. S'adresser au propriétaire sur les lieux. ISIDORE GERMAIN. 10 février 1852.

TERRES A VENDRE. LES lots 17 et 18, au 8e rang; la moitié nord-ouest du lot 18, 1er rang, dans le township d'Irlande, comté de Mégantic. La terre est excellente et près des MINES DE CUIVRE. S'adresser à HENRY S. SCOTT. Québec, 18 décembre 1851.

Pelletteries. LE soussigné payera le plus haut prix en argent comptant pour toutes sortes de pelletteries non manufacturées, à son bureau, n° 25, rue St. Pierre. Québec, 24 janvier 1852. D. R. STEUART.

On demande à Acheter. UN LOT DE TERRE en dehors des murs de la ville, contenant de 5000 à 6000 pieds en superficie, et convenable pour un grand édifice. Des offres, avec la description du site, le prix et autres informations recevront l'attention jusqu'à LUNDI, le HUIT MARS prochain, si elles sont transmises franc de port au "secrétaire de l'Association de la Salle de Tempérance," au bureau de la Québec Gazette. Québec, 21 février 1852.

A Messieurs les Boulangers. F. X. RENAULT, maître Maçon, qui de réparer les fours et qui a eu 25 années d'expérience et de succès dans cet art comme peuvent l'attester les propriétaires de 84 grands fours qu'il a construits, offre ses services à messieurs les Boulangers et autres. Il garantit ses ouvrages et n'exige point de paiement si l'on n'est pas satisfait. S'adresser à AMABLE RENAULT, Précisément au pied de la cote d'Abraham, Rue St. Valier. Québec, 10 février 1852.

Instruments aratoires pour la saison d'hiver. COUTEAUX à végétaux perfectionnés, Moulin à broyer l'avoine, aussi perfectionnés, Item à épelucher le blé d'Inde. —AUSI— Charrois, cultivateurs, barattes, rateaux à cheval, fourches à engrais et à fou américaines, pelles, rouleaux, machines à traire les vaches, etc., etc. HENRY S. SCOTT. Québec, 10 février 1852.

DEBENTURES DU FEU. LE soussigné s'apprête à acheter des débentures du feu au montant de £100 à £200. THOMAS FRASER, Québec, 18 février 1852.

Grande morue verte. 50 DRAFTS de qualité supérieure, —AUSI— Hareng de Labrador et Maquereaux. H. J. NOAD & CIE. Québec, 25 février 1852.

JOHN STIVEN, CONFISER, Rue Saint-Jean, près de l'Eglise du Faubourg Saint-Jean. PREND la liberté d'annoncer qu'il fabrique un SUCCÈS CANDI expectorant pour rhumes, frois et enrouements, etc., qui est sans égal pour ses effets dans ces différentes maladies. On se procure chez les différents droguistes de cette ville, ainsi que chez le propriétaire, et chez Fabien Bois, 52, rue St. Pierre. Québec, 17 février 1852.

Je certifie par le présent que j'ai fait usage du sucre candi de Stiven et que je m'en suis bien trouvé. M. G. MOUNTAIN. Québec, 19 janvier 1852.

M. Stiven, —Je prendrai la liberté de vous remercier pour la petite quantité de sucre candi expectorant que vous avez laissé chez moi. Il est un remède excellent pour la toux agaçante, l'enrouement, etc.; plusieurs de mes amis et de mes patients en ont fait usage et m'ont exprimé leur satisfaction sur les bons effets qu'il leur a fait. JAMES F. WOLFF. Québec, 14 février 1852.

Je certifie que ma famille et moi avons fait usage du sucre candi expectorant de Stiven et je puis dire qu'il nous a fait beaucoup de bien. J. C. STOKES. 2 février 1852.

J'ai fait moi-même usage du sucre candi expectorant fabriqué par J. Stiven, confiseur, dans un cas de rhume et je suis persuadé qu'il guérit les rhumes, toux, etc., et peut défier tous autres remèdes. J'en recommande invariablement l'usage dans de semblables maladies et je crois ce remède le meilleur de tous. PIERRE CHATEAUFORT.

Chemin de Fer de Québec à Richmond. Québec, décembre 30, 1851. ON fait savoir par le présent que le VINGT-NEUF du courant, il sera déposé dans les bureaux de l'honorable secrétaire provincial et du protonotaire de la cour supérieure pour le district de Québec, pour l'examen du public, des PLANS et LIVRES DE RÉFÉRENCE montrant la direction générale de la ligne de ce chemin de fer depuis la rivière St. Laurent, dans le voisinage de Hallow Cove, jusqu'à un point près de la Rivière-Chaudière; et de des terres, bâtimens, etc., que l'on se propose de prendre (en conformité à l'acte d'incorporation) dans la construction du chemin de fer entre les lieux sus-mentionnés. Par ordre des directeurs, R. T. BAILEY, Ingénieur en chef, E. P. MACKIE, Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer de Québec à Richmond. Québec, 16 décembre 1851. A UNE ASSEMBLÉE du BUREAU des DIRECTEURS de la compagnie, tenue ce jour, il a été Résolu.—Qu'il soit fait six demandes mensuelles de £1 par chaque action possédée dans le fonds de la compagnie, et que les actionnaires soient tenus de demander au trésorier au bureau de la compagnie en ville, ou aux collecteurs les jours et dates ci-après mentionnés, savoir: 1re demande de £1 par action payable le JEDI QUINZE JANVIER 1852. 2de demande de £1 par action payable le MERCREDI DIX-HUIT FÉVRIER 1852. 3e demande de £1 par action payable le LUNDI VINGT-DEUX MARS 1852. 4e demande de £1 par action payable le SAMEDI VINGT-QUATRE AVRIL 1852. 5e demande de £1 par action payable le VENDREDI VINGT-HUIT MAI 1852. 6e demande de £1 par action payable le MERCREDI TRENTE JUIN 1852. W. RHODES, Vice-président du Chemin de Fer de Q. à R. E. P. MACKIE, Secrétaire.

Institutrice demandée. ON a besoin immédiatement, à Ste. Marguerite de Joliet, DUNE INSTITUTRICE pour l'école du village. On exige qu'elle soit munie de certificats de capacité. Celle qui saura l'anglais serait préférée. S'adresser au Rev. M. BELLE-ISLE, Curé du lieu. 30 décembre 1851.

Grande Réduction! M. FÉLIX BOIVERT se proposant de passer en Angleterre pour faire un choix d'articles de goût propre à renouveler complètement son fonds de commerce actuel, informe le public qu'il vendra ce qu'il lui reste en moins de marchandises sèches, à des prix considérablement réduits, plusieurs même au-dessous du prix coûtant. Québec, 22 janvier 1852.

MAD. VEUVE PIERRE COUTURE, informe ses amis et le public en général qu'elle va continuer à tenir boutique au même lieu, N° 25, rue Lamontagne, où elle est prêt à faire exécuter toute ouvrage qu'on voudra lui confier. Québec, 13 janvier 1852.



Société d'Agriculture DU COMTE DE DORCHESTER

MARDI, le 9 de MARS prochain, à DIX heures A. M., il y aura sous les auspices de cette société une exposition publique, dans le township de FRAMPTON, sur la ferme de JAMES BUTLER, écuier.

CHEVAUX. Etalons adoussés de 4 ans.—Race améliorée. Pour le premier prix £1 10 0

Race canadienne. Pour le premier prix 1 10 0

Juments.—Race améliorée. Pour le premier prix 1 10 0

Race canadienne. Pour le premier prix 1 10 0

Etalons de 2 à 3 ans.—Race améliorée. Pour le plus beau 1 0 0

Race Canadienne. Pour le plus beau 1 0 0

Etalons de 1 à 2 ans. Pour le premier prix 0 15 0

Pouliches de 2 à 3 ans.—Race canadienne. Pour la plus belle 1 0 0

Race améliorée. Pour la plus belle 1 0 0

Pouliches de 1 à 2 ans. Pour la plus belle 0 15 0

BESTIAUX. Tauraux de 3 à 5 ans. Pour le premier prix 1 0 0

Tauraux de 2 à 3 ans. Pour le premier prix 0 15 0

Vaches laitières. Pour le premier prix 1 10 0

Pour le second 1 5 0

Pour le troisième 0 15 0

Pour la plus belle génisse de 2 à 3 ans 0 15 0

Pour la plus belle génisse de 1 à 2 ans 0 15 0

MOUTONS. Pour le plus beau bélier de 2 ans et adoussus 0 15 0

Pour le premier ensuite 0 10 0

Pour la plus belle moutonne de 2 ans et adoussus 0 15 0

ENCOURAGEMENT EXTRAORDINAIRE

Avis important au public!

Le public est respectueusement informé que les dernières ventes prévues au livret de London Comission House, n° 67, rue St. Jean, ne seront continuées que pour quelques temps avant de disposer de tout par encan.

I. & L. LEWINE, No. 18, RUE DE LA FABRIQUE, PORTE VOISINE DE M. H. BENJAMIN, HAUTE-VILLE.

AYANT maintenant complété leur ASSORTIMENT DE PELLETERIES, prennent la liberté d'appeler l'attention du public sur leur immense variété de VICTORINES DE DAMES, BOAS, MITAINES, GANTS, etc.

PELLETERIES! PELLETERIES!

W. S. HENDERSON,

VIENT DE COMPLÉTER SON ASSORTIMENT D'AUTOMNE, DANS CETTE BRANCHE.

Il a porté son attention particulière au goût, à la qualité et au prix. De manière à pouvoir garder les vieilles pratiques et acquiescer de nouvelles.

Québec, 18 octobre 1851.

Fournaises! Fournaises!!

Le soussigné ayant fait une étude particulière du meilleur système de faire chauffer les fournaies donnant le plus de chaleur possible, avec la plus petite quantité de combustible, offre ses services au public.

M. Z. CHARTRÉ, N° 5, rue St. Jean, en dehors de la porte.

CALENDRIER DU DIOCESE DE QUEBEC, Pour l'année bissextile 1852.

Ex vente à la librairie de ce journal, près l'archevêché. Prix: 25 cts la grosse; la douzaine 2s.

POMPES A INCENDIE PORTATIVES.

POMPES LÉGERES PORTATIVES ET EFFECTIVES, poussant l'eau à 50 piées. Prix réduits d'un dixième.

A VENDRE, avec d'autres de dimensions plus grandes, à prix aussi réduits, par HENRY S. SCOTT.

VENTE D'ACTION DANS LE FONDS DE LA SOCIÉTÉ DE BASTIENNE DITE DE L'UNION.

CINQ PARTS à vendre au pair. S'adresser au bureau de la Société. Québec, 13 oct. 1851.

J. T. BROUSSEAU, Imprimeur, Libraire, et Papetier.

Marchand de Musique et d'Instruments de Musique, 9, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

Tout en reconnaissant l'encouragement et le support dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à présent, prend la liberté de prier le public de vouloir lui continuer sa confiance et faveur.

Blé jaune.—1 minot. Pour le plus beau 1 10 0

Blé de la Mer Noire.—1 minot. Pour le premier prix 1 10 0

Seigle.—1 minot. Pour le meilleur échantillon. Premier prix 1 5 0

Pois.—1 minot. Pour le meilleur échantillon. Premier prix 1 0 0

Orges.—1 minot. Pour le meilleur échantillon. Premier prix 1 0 0

Avoine.—1 minot. Pour le meilleur échantillon. Premier prix 0 12 6

Sarrasin.—1 minot. Pour le meilleur échantillon. Premier prix 0 10 0

Adresses d'affaires.

PETER POULIN, horloger, N° 35, rue Saint-Jean, coin de la rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.—Québec, 10 décembre 1851.

T. HAMEL, établi son STUDIO, dans la maison n° 56, rue Saint-Jean, Haute-Ville, qui sera ouvert au public tous les jours de 3 à 5 heures P. M.—Québec, 16 octobre 1851.

L. H. BLAIS, avocat, tient son étude en sa demeure, Haute-Ville, rue Saint-Flavin, n° 1.—Québec, 6 novembre 1851.

P. S. LAFLÈUR, Meublier et Chausurier, N° 165, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, Québec, 8 mai 1851.

Le Dr. P. BAILLARGEON a transporté son domicile au coin des RUES STE. ANGELE et ST. JEAN, Québec, 17 avril 1851.

OLIVIER MARMETTE, relieur, rue Ste. Famille, près la porte dit de la Canonerie.—14 janvier 1851.

MRS. LAFLÈUR, meublier-ébéniste, Côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

Le Dr. LANDRY a transporté son domicile au n° 5, rue du Palais, coin opposé du Dr. Bruchet, Québec, 14 mai 1850.

MRS. BAILLARGEON pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie civil. Rue Saint-François, N° 12.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

G. O. BIGOUILLE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, Vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. 7 octobre 1850.

F. DE VALOIS DUGAL, NOTAIRE: BUREAU et résidence dans la maison de M. W. VERRER, encoignure nord-ouest des rues St. Joseph et Grant, à St. Roch de Québec. Québec, 8 mai 1851.

ALFRED A. HAMED, ARPEUTEUR PROVINCIAL, Bureau à la résidence de son père, rue des Fossés, St. Roch, ou au bureau de l'Inspecteur des Chemins, Hôtel-de-Ville, Québec, —9 décembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, APOCIT, SE charge de réclamations, ventes de bureaux du Gouvernement, d'achats et ventes de terres, de demandes de lettres-patentes, de réclamations pour indemnités, etc.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES CONTRE LE FEU ET DE LA VIE. Capital social: £2,000,000 sterling.

LES soussignés ayant été nommés agents pour la compagnie susdite, sont maintenant prêts à assurer la propriété contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables.

FONDS DE Meubles de ménage à vendre à des prix réduits pour de l'argent comptant.

NE LA NEGLIGEZ PAS! LA CONSUMPTION. Peut se guérir et l'a été des milliers de fois par le seul EXTRAIT CHIMIQUE DE CERISIER ET DE PULMONAIRE DE JUDSON.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais.

Précaution.—Ne l'achetez jamais s'il ne porte pas le nom de Comstock et Cie, sur l'enveloppe, propriétaire de ce liniment; car vous serez trompé par de faux articles.

AUX DAMES. Baume véritable de Colombie pour la conservation des cheveux.

Si vous voulez avoir une belle chevelure exempte de crasse et de teigne, ne manquez pas de vous procurer le véritable Baume de Colombie. Une tige chauve s'en trouverait bien au-delà de toute espérance.

Grand nombre de personnes chauves depuis 29 ans, ont obtenu une belle chevelure par son usage. L'âge, le sexe, l'état, la condition, n'y font rien.

Il tient trois fois autant que plusieurs autres préparations, mal appelées Restaurant pour les cheveux, et il est beaucoup plus efficace.

LE VERMIFUGE DE COMSTOCK, est le remède par excellence pour les vers. Il expulse invariablement les vers du corps des adultes, et des enfants.

POUR LES HOMMES ET LES FEMMES. "Juno Cordial" du Dr. Lazaretti, ou Elixir prophylactif. Ce remède est prescrit dans tous les cas de débilité et d'irrégularité dans les fonctions naturelles.

AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX MARCHANDS DE CHEVAUX. Onguent de Carleton pour les chevaux forcés.

REMEDÉ DE CARLETON POUR LES ÉCORRES, LES EPARVINS, LE SOUFFLE, LES FLEURES.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.

AVERTISSEMENT.—Ne le négligez pas.—Des milliers ont rencontré une mort prématurée pour avoir négligé un rhume ordinaire.